

QUELLES ÉTAIENT LES NOUVELLES TENDANCES DANS LES LÉGISLATIONS, LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES À TRAVERS L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE MIGRATION ET D'ASILE EN 2019 ?

FLASH DU REM #12 - 2020

Introduction au rapport annuel du REM sur les migrations et l'asile 2019

Contexte

D'importants événements se sont déroulés à travers l'Union européenne en 2019 notamment les neuvièmes élections du Parlement européen, la nomination d'une nouvelle Commission européenne et les négociations relatives à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne au 31 janvier 2020. Ils forment la toile de fond des évolutions de cette année en matière de migration et d'asile aux niveaux européen et national. La Présidente de la Commission von der Leyen a annoncé l'élaboration d'un nouveau pacte sur la migration et l'asile. Le lancement de celui-ci, prévu pour le début de l'été 2020, apportera une approche globale en matière de migration et d'asile qui sera mise en œuvre tout au long du mandat de la nouvelle Commission,

reflétant la réalité de la situation mondiale à la lumière de la pandémie de Covid-19.

Le rapport annuel de 2019 présente de manière exhaustive les développements européens et nationaux concernant un large éventail de sujets dont la migration légale, la protection internationale, les mineurs non accompagnés et les groupes vulnérables, l'intégration, la nationalité et l'apatridie, la gestion des frontières, des visas et de l'espace Schengen, la migration irrégulière notamment le trafic de migrants, le retour et la réadmission, la traite des êtres humains et la migration et le développement.



Principaux résultats et tendances



721 080 demandeurs d'asile

En 2019, 721 080 demandeurs d'asile ont sollicité une protection internationale au sein de l'Union européenne ce qui correspond à une augmentation de 11,4 % par rapport à l'année 2018 soit la première augmentation du nombre de demandes d'asile depuis 2015. Les États membres se sont focalisés sur l'amélioration de l'efficacité et de la qualité des systèmes d'asile nationaux aussi bien que sur l'ajustement des capacités d'accueil et d'instructions en fonction des fluctuations du nombre de demandes d'asile.

30 000 personnes réinstallées

Près de 30 000 personnes ont été réinstallées par un quart des États membres et la Norvège. Les États membres ayant effectué les activités de relocalisation et de réinstallation l'ont habituellement fait dans le cadre de programmes européens, bien que les programmes nationaux et les dispositifs d'admissions humanitaires aient également joué un rôle.

Le renforcement des voies légales

De nouvelles mesures d'intégration aux niveaux européen et national se sont concentrées sur l'intégration socio-économique, particulièrement l'intégration sur le marché du travail, l'acquisition de la langue, l'éducation et l'autonomisation des migrants. Quelques États membres ont mis en place des politiques et des programmes d'intégration obligatoires. Les activités des États membres ciblaient en particulier les bénéficiaires de la protection internationale, les enfants et les jeunes.

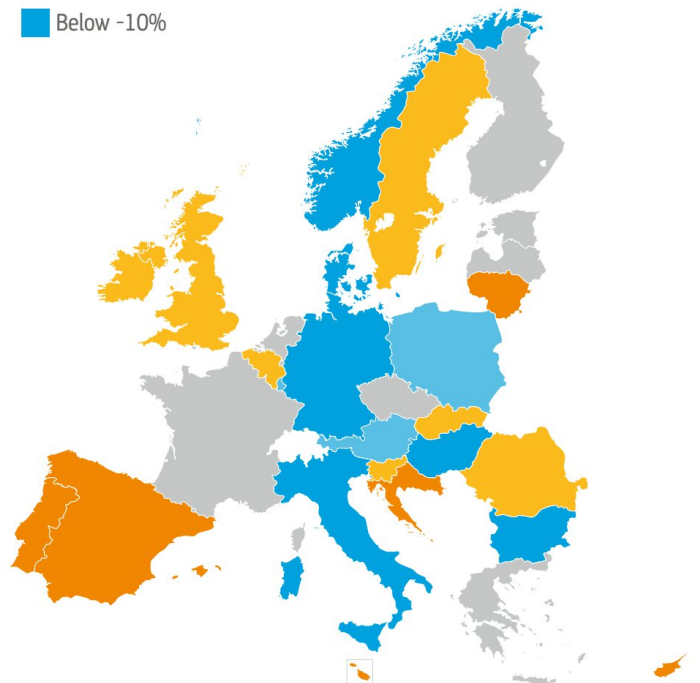
Des programmes d'intégration renforcés

À la fin de l'année 2019, la grande majorité des acquis communautaires en matière de migration légale était transposés dans les lois nationales. Les États membres ont simplifié leurs exigences administratives et juridiques afin de répondre aux besoins du marché du travail, en particulier concernant les travailleurs qualifiés mais aussi un certain nombre d'emplois peu et moyennement qualifiés dans plusieurs États qui faisaient face à une pénurie de main-d'œuvre.

161 755 retours

Conformément aux priorités européennes, les États membres se sont employés à accélérer les procédures de retour, à prévenir les fuites et les mouvements secondaires, ainsi qu'à accroître le taux de retour. Ils ont introduit de nouveaux changements législatifs en ce qui concerne la délivrance des décisions de retour et ont mis en œuvre des activités pour soutenir davantage le retour volontaire aidé. La Commission européenne a continué à travailler avec les pays tiers sur la mise en œuvre des 23 instruments de réadmission existants (17 accords et 6 arrangements non juridiquement contraignants).

Évolution du nombre de demandeurs d'asile en 2019 par rapport à 2018



Source: Eurostat (migr_asyappctza), extracted on 20 May 2020

EN SAVOIR PLUS

La traduction en français a été réalisée par le Point de contact français du REM (juillet 2020)

Sur le rapport annuel :

https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network/reports_en

Sur les rapports annuels nationaux :

https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network/reports/nationalreports_en

Sur le REM : <http://www.ec.europa.eu/emn>

